

### **Validation du procès-verbal du 25 mai 2018**

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITE.

### **Place de l'Église**

Un courrier du Département contenant des modifications à apporter sur les travaux réaménagement de la place de l'Église a été reçu en Mairie. L'entreprise AGPU a également été destinataire de ces remarques afin d'apporter des modifications sur les plans. Le Permis d'Aménager sera déposé lorsque les documents définitifs seront reçus par le secrétariat.

Un devis du SIEMML a été étudié par les membres du Conseil Municipal. Des précisions seront apportées lors de la réunion du 12 juillet à 19h en Mairie. A cette occasion, l'entreprise AGPU présentera le dossier Pro.

### **Préau et sanitaires Mairie**

Les devis des entreprises PAIROCHON et GAULTIER ont été validés pour la réhabilitation du préau ainsi que la construction de sanitaires extérieurs de la Mairie. Les chantiers débuteront fin septembre 2018. Le montant des travaux pour la réalisation des sanitaires est de 7 427,42 € TTC (hors aménagement intérieur), et 23 655,28 € TTC pour le préau.

### **Façade Mairie**

Le devis de l'entreprise DUBREUIL concernant la façade de la Mairie a été renégocié et validé pour un montant de 71 006,38 euros TTC. Les travaux seront réalisés sur les mois de novembre – décembre 2018.

### **Menuiseries extérieures Mairie**

Le devis de l'entreprise UZUREAU pour le changement des menuiseries extérieures de la Mairie, intégrant la porte du local chaufferie, a été validé pour un montant de 13 011,97 euros TTC.

### **Lames de bois/poulailler**

Une réflexion est menée concernant la clôture du terrain communal afin d'y accueillir des poules d'ornement offertes par M. CRETIN. Un devis de l'entreprise COPPET pour des lames de bois a été présenté aux membres du Conseil Municipal. Il est décidé de reporter cet achat.

### **Curage des fossés « la Vermière »**

Pour information, l'Agglomération du Choletais a mandaté l'entreprise CHARIER TP pour effectuer le curage des fossés au lieu-dit « la Vermière » à partir du 02 juillet 2018.

### **Décision modificative n° 1 sur le budget Photovoltaïque**

Pour donner suite à une remarque de la Sous-Préfecture de Cholet, il est nécessaire de voter une décision modificative sur le budget « INSTALLATION ET GESTION GÉNÉRATEURS PHOTOVOLTAÏQUE » afin de régulariser le compte 022 – dépenses imprévues. En effet, les prévisions dépassent les 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement.

### **Tarifs restaurant scolaire année 2018-2019**

Après délibération, le Conseil Municipal

➤ **DÉCIDE** à 9 VOIX pour l'augmentation de 2% les tarifs du restaurant scolaire, contre 1 VOIX pour une augmentation de 1%

TRANCHES TARIFAIRES	TARIFS ACTUELS (2017-2018)	Augmentation de 2 %
ABONNEMENT/FAMILLE	69,40 €	70,79 €
4 REPAS/SEMAINE	3,44 €	3,51 €
1 à 3 REPAS/SEMAINE	3,83 €	3,91 €
OCCASIONNEL	6,50 €	6,63 €
ADULTES	8,91 €	9,69 €
STAGIAIRES	6,59 €	6,72 €

### **Questions diverses**

*Agglomération du Choletais - Modification statutaires* : Les membres du Conseil Municipal valident la délibération de l'AdC relative aux modifications statutaires. Cette délibération est consultable en Mairie.

*Agglomération du Choletais – Cessions de parcelles dans la Zone Artisanale* : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de céder pour l'euro symbolique à l'Agglomération du choletais (AdC), un terrain situé dans la Zone des Douets Jaunes, cadastré section F n<sup>os</sup> 879 et 880, d'une superficie totale de 2 512 m<sup>2</sup>, étant précisé que les frais d'acquisition seront supportés par l'Agglomération du Choletais.

*Agglomération du Choletais – Courrier pour info* : Pour information, l'AdC a envoyé un courrier au Département demandant la mise à disposition du terrain leur appartenant et situé dans la Zone Artisanale des Douets Jaunes afin de stocker les déchets verts le temps des travaux à la déchetterie.

*Terrain du Département* : Une rencontre entre M. CHABOT (ATD) et M. POUDRAY a eu lieu afin d'étudier la possible cession du terrain appartenant au Département à l'entreprise Séquoïa. Le Département serait favorable à cette cession seulement si la commune met à disposition un autre terrain. Le choix du Département pour le terrain de substitution s'est porté sur l'ancien terrain des gens du voyage, qui nécessite des aménagements par la commune.

*Centre de secours de Nueil les Aubiers* : La cérémonie d'inauguration du nouveau centre de secours de Nueil les Aubiers ainsi que la passation de commandement entre le Lieutenant Louis-Marie ONILLON et l'Adjudant-chef Daniel GABARD se déroulera le 30 juin 2018 à 14h.

*AXA - Mutuelle complémentaire communale* : M. ANGEBault Hervé donne lecture du nouveau texte qui sera présenté à la société AXA pour avis.

*Salle de sport* : Il a été constaté des inondations dans les 2 locaux appartenant au basket. L'entreprise PAIROCHON a été mandatée pour résoudre les problèmes d'infiltration d'eau sur les bâtiments communaux.

*Serrures locaux basket* : Une demande concernant le changement des serrures a été formulée.

*Robot de tonte* : Les membres du Conseil Municipal discutent de l'éventuelle utilisation d'un robot de tonte pour le terrain de foot.

*Échange de savoir* : La salle destinée au club l'Arc en ciel est actuellement utilisée pour l'échange de savoir. Le succès rencontré est tel que la salle devient trop petite. M. le Maire propose une mise à disposition de la salle à l'étage de la périscolaire.

*Bois à la coupe* : La commune propose du bois à la coupe à débiter suite à l'élagage de différents chênes. Plusieurs personnes se sont manifestées pour récupérer ce bois.

*Travaux route de St Paul* : Il a visionné les photos de l'achèvement des travaux, suite à l'élargissement du pont sur la route de St Paul du Bois. Ces travaux ont été pris en charge par le Département.

*Assemblée Générale Banque Alimentaire* : M. ANGEBAULT Hervé fait un compte rendu de la dernière assemblée générale de la Banque Alimentaire qui recherche toujours des bénévoles.

*Le prochain Conseil Municipal est fixé vendredi 27 juillet 2018.*